Image not found or type unknown

La délivrance de l'attestation assédic au salarié

Par **cavy**, le **12/01/2009** à **15:59**

Bonjour,
Suite à une démission en Aout 2007, je suis aux prud'hommes contre mon employeur représenté désormais par un mandataire judiciaire au motif de non paiement de salaires, congés payés etc. Mon avocat souhaite requalifier la démission en licenciement. Je n'ai toujours pas l'attestation assédic qui devait être fournie par mon employeur, j'en ai fait la demande au mandataire judiciaire sans succés. Ne suis- je pas en droit d'avoir cette attestation sans attendre le jugement ? la délivrance de cette attestation assedic dépend -elle donc de la décision de justice sur la nature de la rupture du contrat de travail ?
Merci vivement pour votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés